

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : MMES DARRIET, GOUDENECHÉ
MM BALADE, CHALOUPIN, LAFOSSE, MANGIEU, BOURREL, NORMANT

Absent excusé : M Michel GARRIGUES, ayant donné procuration à M Jean-Luc LAFOSSE

M Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

M Jean-Philippe Mangieu, adjoint en charge des finances, présente à l'ensemble du Conseil les comptes administratifs et les comptes de gestion 2017. Ceux-ci sont parfaitement en ligne avec les prévisions budgétaires réalisées.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote)

1°) COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		17 926,11	9 126,89		9 126,89	17 926,11
Opérations de l'exercice	472 791,82	494 884,08	56 909,37	177 502,59	529 701,19	672 386,67
TOTAUX	472 791,82	512 810,19	66 036,26	177 502,59	529 701,19	690 312,78
Résultats de clôture		40 018,37		111 466,33		151 484,70
Restes à réaliser		0,00		0,00		0,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS		40 018,37		111 466,33		151 484,70

2°) COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		15 731,40			0,00	15 731,40
Opérations de l'exercice	887,92	1 759,96	1 759,96		2 647,88	1 759,96
TOTAUX	887,92	17 491,36	1 759,96	0,00	2 647,88	17 491,36
Résultats de clôture		16 603,44	1 759,96			16 603,44
Restes à réaliser		0,00		0,00		0,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS		16 603,44		0,00		16 603,44

3°) COMPTES DE GESTION

Délibération n° 2018-009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

CONTROLE DES BORNES INCENDIE

Jusqu'en 2017, le contrôle des bornes incendie était effectué à titre gracieux par le SDIS. Il est prévu que cette prestation devienne payante, le SDEEG et le Syndicat des Eaux pouvant reprendre ce contrôle.

En 2018, le SDIS peut exceptionnellement assurer ce contrôle gracieusement, sur délibération municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour 2018 avec le SDIS.

Délibération n° 2018-004

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nouvelle réforme de la Défense Extérieure Contre Incendie (DECI) entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2018. Il appartient aux Communes d'organiser la réalisation des opérations de contrôles des Points d'Eau Incendie (PEI) de leurs territoires en confiant cette mission au prestataire de leur choix.

Monsieur le Maire présente le projet de convention proposé par le SDIS de la Gironde. Cette convention prendra fin au 31 Décembre 2018.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *APPROUVE la convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie*
- *AUTORISE le Maire à signer ladite convention*

TERRAIN HAMEAU DES SOURCES

Une promesse de vente a été signée pour le dernier terrain restant au lotissement du Hameau des Sources, pour un montant de 55 000 €. L'acte définitif devrait être signé en juin 2018, sous réserve des conditions suspensives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette vente et autorise Monsieur le maire à signer tout document lié à celle-ci.

Délibération n° 2018-005

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Avril 2012 portant sur la création d'un lotissement Communal,

Vu la demande de Monsieur et Madame Alexis AUTIN portant réservation du lot n° 1 d'une superficie de 1442 m², afin d'y construire une maison à usage d'habitation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à la vente du lot n° 1 pour un montant de 55 0000 € TTC à Monsieur et Madame Alexis AUTIN
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer auprès de Me GINESTA Notaire à Mont-de-Marsan et Me DUBOST Notaire à Langon, tout document relatif à cette vente
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au Budget annexe « Lotissement »

STATUTS DU SMAHBB

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'évolution des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne, lié à la prise de compétence GEMAPI, les autres activités restant inchangées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce changement des statuts.

Monsieur Bourrel est surpris de constater qu'il n'est indiqué nulle part dans les statuts le nombre de vice-présidents du Syndicat. Monsieur le Maire prend la question à son compte et s'en enquerra auprès du Syndicat.

Délibération n° 2018-006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi dite « loi NOTRe » pour Nouvelle Organisation Territoriale de la République n° 2015-991 du 7 Août notamment le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » aux EPCI ;

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le SMAHBB doit modifier ses statuts

Le projet de nouveaux statuts a été approuvé par le Comité Syndical lors de sa réunion du 20 Janvier 2018.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE EN FAVEUR de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne proposée.

Le projet de nouveaux statuts est annexé à la présente délibération.

REMPLACEMENT DELEGUES COMMISSIONS CDC

Suite à la démission d'Evelyne JURADO-GONZALEZ de son mandat de Conseillère Municipale, il convient de pourvoir à son remplacement de déléguée suppléante au sein de trois commissions : le CLECT, l'urbanisme et la Communication

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne

- Monsieur Jean-Philippe MANGIEU comme suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC)
- Monsieur André BOURREL comme titulaire de la Commission Communication ; Madame Mélanie DARRIET demandant à n'être que suppléante
- Monsieur Jean-Pierre BALADE comme suppléant au sein de la Commission Urbanisme

DESIGNATION DELEGUES GIRONDE RESSOURCES

Comme suite à l'adhésion de la commune de Bieujac à Gironde Ressources, il convient de désigner deux délégués

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de nommer un titulaire et un suppléant afin de siéger aux assemblées générales de Gironde Ressources.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne

- Monsieur Jean-Philippe MANGIEU comme titulaire
- Monsieur Guillaume NORMANT comme suppléant

ECLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR ROUTE DE SABLET

La commune de Saint-Loubert a sollicité une participation de la commune de Bieujac pour la mise en place d'une source lumineuse au niveau de l'arrêt de bus scolaire « Dourneau », route de Sablet. Le montant total des travaux est de 5 236,10 € HT, une aide du SDEEG à hauteur de 40 % des travaux pouvant être accordée (alimentation par panneau photovoltaïque).

Monsieur Mangieu demande le nombre exact d'enfants de Bieujac et Saint-Loubert fréquentant cet arrêt : aucune réponse ne peut être apportée dans l'instant.

Par ailleurs, il est souligné que des difficultés pourraient apparaître dans le partage des frais entre les deux communes, du fait que l'installation se fera sur la commune de Saint-Loubert.

Il est proposé le vote d'une participation de la commune de Bieujac, à hauteur de 1500 €, pour ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve le principe de cette participation, à la majorité, Messieurs Normant et Mangieu s'abstenant.

Délibération n° 2018-008

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la Commune de Saint Loubert pour participer financièrement aux travaux d'éclairage public au niveau de l'abri bus, route de Sablet.

Vu le nombre d'enfants de Bieujac fréquentant cet arrêt de bus et vu la dangerosité de ce carrefour, il convient de contribuer à cet aménagement.

Compte-tenu de l'usage du bien, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- *DECIDE d'accorder à la Commune de Saint Loubert une aide financière de 1 500 € pour les travaux d'éclairage public au niveau de l'abri bus, route de Sablet.*
- *DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal 2018.*

RAPPORT DES COMMISSIONS

VOIRIE :

- Effondrement rive du Beuve, Route du Beuve: travaux prévus du 19 au 22 Février.
Possibilité de curage du fossé pour rejoindre une buse de traversée de route et faciliter ainsi les écoulements
- Atelier communal : il se situera dans le secteur de la station d'épuration, avec une ouverture au Nord. Le bâtiment, d'environ 100 m², avec un toit à une seule pente, aura une zone d'environ 35 m² réservée au personnel (douche, WC, pièce de vie). Un devis pour la reprise de la voie d'accès est à réaliser. Il devra être tenu compte du projet de doublement du point d'apport volontaire (SICTOM) ainsi que du projet de déplacement de la pompe de relevage (Syndicat des Eaux)
- Les derniers panneaux (noms des voies communales) ont été posés
- Un devis a été réalisé par la société Malandit pour la reprise de la VC n°4 au lieu-dit « La Lauze », pour un montant de 8 856 € TTC. Cette voie étant mitoyenne avec la commune de Castets et Castillon, il est prévu un partage des coûts, sous réserve de l'accord de la commune voisine.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

SIRP :

- Maintien de la semaine en 4,5 jours (tous les enseignants y sont favorables et parmi les familles consultées, il y a 50 réponses favorables et 30 défavorables)
- Coût des TAP : 18 000 € dont 11 000 € de subventions : le reste à charge prévu au budget reste identique à l'an dernier

GENS DU VOYAGE :

- Arrêt en juin 2018 du conventionnement transports scolaires
- Mise en place du RIFSEEP
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- Convention avec le SMAHBB pour une secrétaire commune aux deux structures utilisant les locaux et le matériel de la mairie d'Auros (120 €/mois)
- Sollicitation de l'ANAH pour l'habitat insalubre

GIRONDE NUMERIQUE :

- Déploiement sur 6 ans de la fibre dans tous les locaux (habitations, entreprises, commerces)
- Sur un budget de 670M€, 520M€ sont apportés par Orange, 20 à 40 par l'État, 15 par l'Europe, 25 par la Région, 35 par le Département et 30 par les CdC. Pour la CdC Sud-Gironde, le financement initialement prévu de 2,3M€ (pour 30 % de la population) passe à environ 1,2ME (pour 100 % de la population), soit environ 60000€/an pendant 25 ans à partir de 2019. 50 % de la somme restera à charge des communes mais une nouvelle clé de répartition devra être déterminée car 10 communes de la CdC n'étaient pas concernées par le projet initial
- Calendrier : il sera disponible à la fin du S1 2018 mais les priorités du projet initial seront maintenues

QUESTIONS DIVERSES

- Repas des seniors le 11 mars (traiteur : Rouzié)
- PLUI : réunion publique à Langon le 08/03 à 19 h
- Achat d'un isoloir PMR (323 € HT)
- Tenue du bureau de vote pour les scrutins des 18 et 25 mars
- Nettoyage des gouttières à prévoir (terrasse salle des fêtes)
- Nouvelle demande de M Mangieu concernant les conditions préférentielles qui pourraient être obtenues pour les interventions de vidange sur les assainissements non collectifs (cela se fait dans de nombreuses communes, rattachées à d'autres syndicats des eaux)

- M Mangieu signale la dangerosité de certaines évacuations d'eaux pluviales dans le lotissement de la Place Verte

Prochain conseil prévu le 15 mars 2018 à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50